



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du :	08 Septembre 2022
à :	9h30
Présidence :	MME. Fatima Balsa
Présents :	MME. Béatrice SIMON MM. Jean-Paul MARCHAL, Didier DE MARI, Bernard ROUER, Alain FAURRE et Dominique DUMIOT
Assiste à la séance :	M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 08.09.22

Matchs fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matchs reportés "Seniors" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	03-sept	R3	B	24630456	CJF Fleury les Aubrais	Luisant AC	DU	20h
2	03-sept	R3	B	24630455	SC Malesherbois	J3S Amilly (2)	DU	15h

Matchs reportés "Jeunes" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	17-sept	U18R1	U	24599146	USM Saran	J3S Amilly	24-sept	17h30
1	03-sept	U18R2	A	24599362	Neuville SP	ES Villebarou	10-sept	15h

Matchs reportés "Féminins" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	04-sept	R1F	U	24631350	FCO St Jean de la Ruelle	FC St Denis en Val	DU	15h

Matchs reportés "Futsal" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
--	--------------------	---------	------------	----------	-------	--	------------------	-------------

NÉANT

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Le Président de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 09.09.22